

PLU de Pompignac : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 17 décembre 2024

Le document d'urbanisme en vigueur à Pompignac (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 12 décembre 2024. Il délimite 85 zones, dont 35 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 17 décembre 2024.

- Le PLU de Pompignac s'applique dans sa version du 12 décembre 2024.
- Il délimite 85 zones : 35 urbaines (U), 4 à urbaniser (AU), 23 agricoles (A) et 23 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Pompignac occupe le rang 94 par le nombre de zones délimitées : 30 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 330 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Pompignac depuis 2013, pour 429 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	85 zones
Zones urbaines (U)	35 zones
Zones à urbaniser (AU)	4 zones
Zones agricoles (A)	23 zones
Zones naturelles (N)	23 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	POMPIGNAC
Version du	12 décembre 2024
Partition GPU	DU_33330
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_33330/4d6670de6de2769dde3b65b77fe1a395/33330_reglement_20241212.pdf

Les risques naturels et technologiques à Pompignac

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	17 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire JORF LEXTEXT000053684950 N° NOR 2222937C du 29-04-2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO/LEXT/TEXT/000053684950
Risques majeurs recensés	
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	
Dernier événement reconnu, commencé le	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/pompignac-33330>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Pompignac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

Ua, Ub, Uc1, Uc1*, Uc2, Uc3, Uc4, Ud1, Ud1*, Ud2, Ud3, Ue, Uf, Ug, Uh, Ui, Uj, Uk, Ul, Um, Un, Uo, Up, Uq, Ur, Us, Ut, Uv, Uw, Ux, Uy, Uz, AU, AUm

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33330

33370

CC les Coteaux Bordelais

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

85 zones

85 zones

85 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Sallebœuf (3,6 km)

Carignan-de-Bordeaux (5,7 km)

Camarsac (5,9 km)

Croignon (7,9 km)

Montussan (3,5 km)

Yvrac (4,3 km)

Beychac-et-Caillau (5,3 km)

Sainte-Eulalie (6,6 km)

Saint-Sulpice-et-Cameyrac (7,3 km)

Saint-Loubès (7,8 km)

Latresne (8,6 km)

Camblanes-et-Meynac (10,3 km)

Asques (10,7 km)

Saint-Caprais-de-Bordeaux (11,0 km)

Quinsac (12,1 km)

Saint-Romain-la-Virvée (12,1 km)

Artigues-près-Bordeaux (4,2 km)

Cambes (12,7 km)

51 zones

65 zones

47 zones

364 zones

54 zones

81 zones

97 zones

55 zones

146 zones

131 zones

55 zones

55 zones

28 zones

128 zones

76 zones

42 zones

53 zones

88 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/pompignac-33330>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.